

Image not found or type unknown



## Assurance credit immobilier divorce

Par **amineimmo**, le **26/06/2016** à **13:16**

Bonjour

le crédit immobilier contracté lors de l'achat de la maison a été assuré 100% sur ma tête de façon si jamais m'arrive malheur Madame ne payera rien.  
Actuellement on est en instance de divorce, Je suis invalide , l assurance prend en charge les échéances.

Ma future ex femme veut acheter ma part.

après avoir vendu ma part à ma femme , Est ce que l'assurance continuera à payer ou bien ça va s'arreter?

Merci de vos réponses